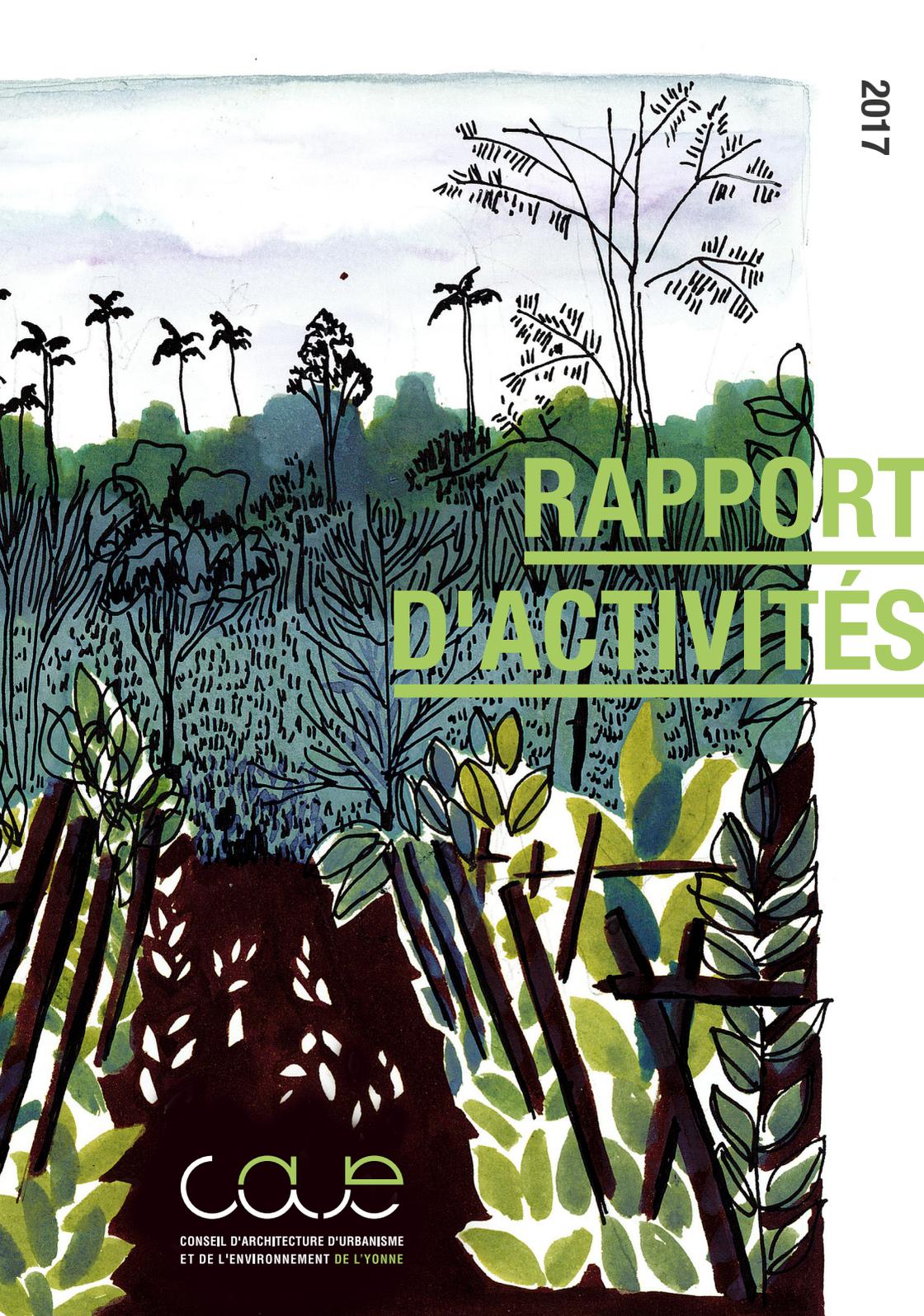


2017



RAPPORT D'ACTIVITÉS

caue

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'YONNE



LE MOT DU PRÉSIDENT

Le 28 novembre 2017, le Conseil d'Administration m'a élu Président du CAUE de l'Yonne. Conscient des richesses patrimoniales et paysagères présentes dans notre Département, je veille depuis lors aux côtés de notre équipe de professionnels à vous accompagner dans vos réflexions, souhaitant que cela suscite des opportunités et des leviers de développement.

En 2016, les compétences du CAUE se sont élargies pour étoffer et structurer notre offre de sensibilisation et de formation, notamment à destination des élus et des techniciens des communes. Le programme qui vous est présenté dans ce document s'est déployé en 2017, année spéciale pour notre réseau national puisque nous fêtons les 40 ans de la Loi du 3 janvier 1977, qui a créé les CAUE. Engrangeant de l'expérience depuis cette date, les CAUE se sont en permanence adaptés à de nouveaux contextes, à des cadres réglementaires renouvelés et à des modes de vie nouveaux.

D'ailleurs, dans l'Yonne, nous veillons à entretenir cet esprit par le dialogue et le partenariat avec de très nombreuses structures publiques ou privées. Ainsi par exemple, celui avec le Département notamment sera reconduit dans les prochains mois nous permettant de poursuivre notre accompagnement à vos côtés.

Gérard André

Président du CAUE de l'Yonne

Conseiller départemental du canton de St-Florentin



SOMMAIRE

8 LE CAUE DE L'YONNE

Les missions

La vie de l'association / le conseil d'administration

L'équipe

Le financement du CAUE

16 ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

L'offre de services du CAUE

Quelques projets accompagnés sur le territoire

Les journées techniques de formation des élus, techniciens et professionnels

28 CONSEILS ET ACTIONS POUR LES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

Un service de conseil architectural

Quelques conseils et types d'accompagnement

Un programme d'actions et de rendez-vous pour tous les publics

42 INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Des formats de découverte et d'expérimentation

48 RESSOURCES

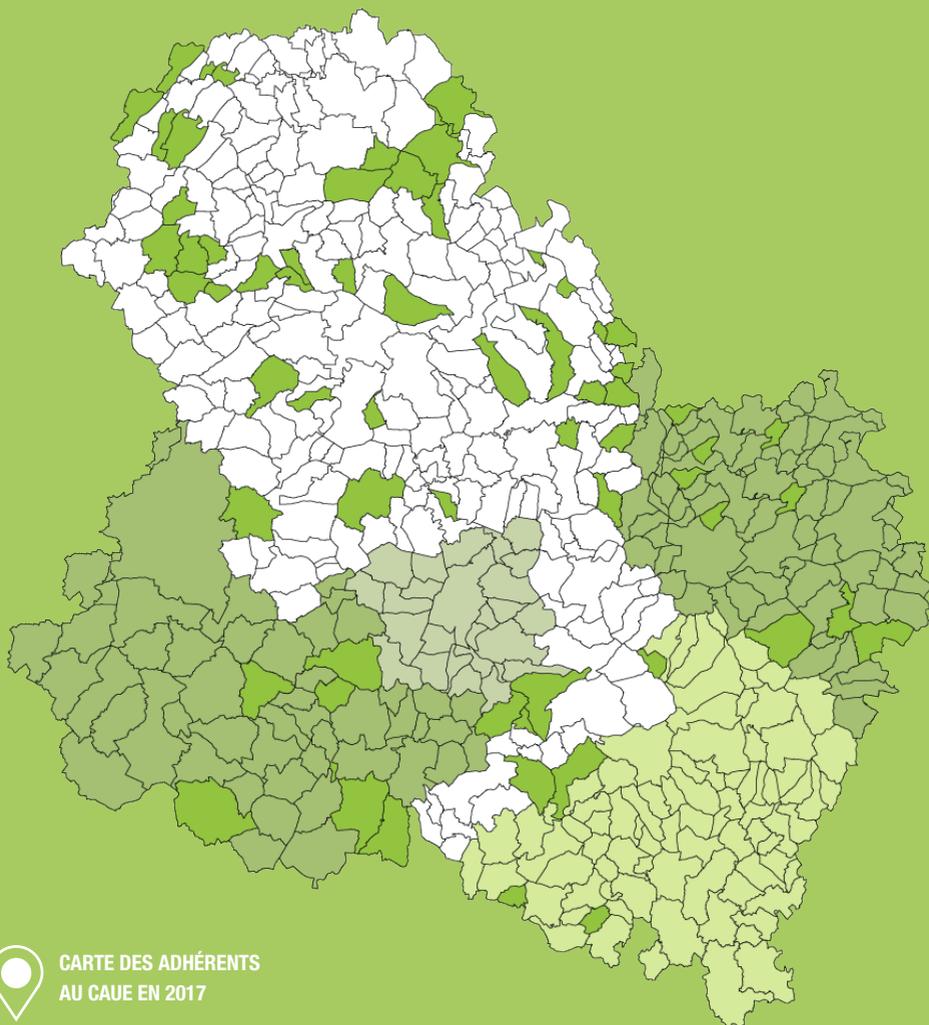
Les publications et le fonds documentaire

L'Observatoire national des CAUE

De nouveaux outils de communication

La revue de presse

57 ADHÉSION 2018



CARTE DES ADHÉRENTS
AU CAUE EN 2017

-  Communauté d'agglomération
-  Communes de communes
-  Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
-  Communes adhérentes individuellement

LE CAUE DE L'YONNE

« *Institués par la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ont pour objet de promouvoir sur le plan local la qualité de l'architecture et de son environnement.* »

ARTICLE 7, loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

LES MISSIONS

Les CAUE développent des missions de service public à travers le conseil, la formation, la sensibilisation et l'information. Dans le cadre de la décentralisation, les CAUE jouent un rôle irremplaçable de conseils indépendants hors secteur marchand, et s'attachent à rassembler tous les partenaires autour des exigences de qualité du cadre de vie et de dynamique du développement local.

4 PRINCIPES FONDAMENTAUX

Les CAUE s'engagent à fonder leurs actions sur :

- l'indépendance par rapport aux enjeux, notamment financiers ;
- la recherche d'innovation dans les méthodes et les démarches ;
- l'approche, l'analyse et le traitement transversaux des problématiques ;
- la volonté d'animer un partenariat entre tous les acteurs de l'aménagement du territoire.

L'ASSOCIATION

Le CAUE de l'Yonne est une association départementale loi 1901 créée à l'initiative du Conseil général en juillet 2010. Son statut en fait un organisme privé autonome, financé par une part de la Taxe d'Aménagement, par les cotisations des adhérents, ainsi que par des contributions diverses, publiques ou privées.

UN MOUVEMENT, UNE CHARTE

Avec 93 CAUE départementaux, et plus de 1 000 salariés, les CAUE affichent une forte présence sur les territoires.

La Fédération Nationale des CAUE est une association créée le 9 mai 1980 qui regroupe les différents CAUE. L'appartenance à un réseau fédératif national leur permet d'établir des liens, d'échanger des informations, de dialoguer au-delà de leur département et de participer aux débats nationaux sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.


c | a.u.e
Fédération nationale

Fédération Nationale des CAUE
108-110, rue Saint-Maur 75011 Paris
www.fncaue.fr

Une Union Régionale des CAUE anime le réseau de Bourgogne-Franche-Comté. Elle a notamment pour objet l'harmonisation et la valorisation de l'action régionale, la formation des personnels et la représentation des CAUE auprès des instances régionales.

UR

c | a.u.e
Bourgogne-Franche-Comté

Union Régionale des CAUE de
Bourgogne-Franche-Comté
1 rue de Soissons 21000 DIJON
www.urcaue.fr

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Être adhérent au CAUE, c'est :

- avoir conscience de l'intérêt public de l'architecture, de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages ;
- participer au débat sur le cadre de vie et aider au développement de l'esprit de participation des habitants ;
- concevoir des solidarités entre les collectivités, et la complémentarité entre la ville et la campagne ;
- manifester l'ambition d'un avenir réconciliant environnement et développement durable ;
- se savoir acteur de la ville et de l'espace.

70 adhérents en 2017 ont souhaité soutenir l'activité du CAUE et profiter pleinement de ses services

soit une augmentation de 18 %

292 communes de l'Yonne sont concernées

soit une augmentation de 90 %

Sont adhérents :

la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois (regroupant 21 communes)

la Communauté de Puisaye Forterre (regroupant 78 communes dans l'Yonne),

la Communauté de communes du Tonnerrois en Bourgogne (regroupant 52 communes),

le PETR du Grand Avallonnais (regroupant 87 communes)

54 communes individuellement

2 associations

10 particuliers et professionnels

A la demande de certaines collectivités, l'Assemblée générale 2017 a voté le principe d'adhésion des intercommunalités ou PETR pour le compte de leurs communes membres.

Le bulletin d'adhésion 2018 est disponible en fin de document.

L'Assemblée Générale a eu lieu le 15 juin 2017 à la Maison Familiale et Rurale de Villevallier



Le Conseil d'administration s'est réuni trois fois en 2017 (le 6 janvier, le 24 mars et le 28 novembre 2017). Les activités du CAUE, les orientations et le budget y sont débattus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

6 REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Gérard ANDRÉ, Conseiller départemental du canton de Saint-Florentin,
Christophe BONNEFOND, Conseiller départemental du canton d'Auxerre
3, Maire de Venoy,

Marie-Laure CAPITAIN, Conseillère départementale du canton de Saint-Florentin,

Irène EULRIET-BROCARDI, Conseillère départementale du canton de Charny, maire de la Ferté-Loupière

Danièle GYSSELS, Conseillère départementale du canton de Sens 1

William LEMAIRE, Conseiller départemental du canton de Charny, maire de Montholon

4 REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

Annie PARTOUCHE, Directrice des services départementaux de l'Éducation Nationale de l'Yonne,

Jean-Louis AUGER, Architecte des bâtiments de France,

Didier ROUSSEL, Directeur départemental des territoires de l'Yonne,

Vincent CLIGNIEZ, Directeur départemental des territoires adjoint de l'Yonne,

4 REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES PROFESSIONNELS, DÉSIGNÉS PAR LE PRÉFET

Benoît BAZEROLLES, Architecte,

Bernard COLLETTE, Inspecteur général des monuments historiques,

Thierry LE RU, Architecte-urbaniste,

Un siège vacant

6 MEMBRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Anne JERUSALEM, Présidente de l'Association départementale du tourisme de l'Yonne, Conseillère départementale de l'Yonne,

Jean-Luc DAUPHIN, Président de la Société archéologique de Sens, ancien président du CAUE de l'Yonne,

Benoît DULION, Délégué Régional du Groupement des Entreprises des Monuments Historiques,

Didier GANIER, Directeur de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Yonne,

Gilles PROU, Paysagiste, gérant de la société Urban Ingénierie.

Bernard TOULLIER, Artisan, Compagnon charpentier.

2 PERSONNES QUALIFIÉES DÉSIGNÉES PAR LE PRÉFET

Hélène DELORME, Déléguée départementale de l'association Maisons paysannes de France,

Jean RAVISÉ, Président de la Société d'Horticulture de l'Yonne.

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

Martin LAROUSSE, architecte conseiller

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle est composée de l'ensemble des membres de l'association. Elle se réunit une fois par an pour délibérer sur le programme d'actions du CAUE, proposé par le Conseil d'Administration. Elle entend les rapports moraux et financiers qui établissent le bilan de l'activité de l'association. Elle vote les résolutions et le budget, et approuve les comptes financiers.

L'ÉQUIPE

LE PRÉSIDENT

Gérard ANDRÉ, Conseiller départemental du canton de Saint-Florentin,

L'ÉQUIPE PERMANENTE

(5 personnes et 4,2 équivalent temps plein)

Philippe BODO, directeur, architecte conseiller

Florence DECK, assistante

Martin LAROUSSE, architecte conseiller

Karen CHEVALLIER, architecte conseillère

Maryline TAGLIABUE, ingénieure-paysagiste, chargée de mission cultures & paysages

En septembre, l'équipe a souhaité un bon départ à la retraite à Elisabeth CHAT, documentaliste.

9 stagiaires ont partagé la vie du CAUE de quelques jours à quelques semaines :

Nolwenn LACROIX, Collège de Puisaye Alexandre-Dethou, Bléneau, stage du 23 au 27/01.

Corentin BOULARD, Lycée Joseph-Fourier, Auxerre, stage du 20/03 au 14/04.

Émilie PREVOST, LEGTA Olivier-de-Serres, Quétigny, stage du 10 au 21/04.

Grégory GOLMARD, Lycée Joseph-Fourier, Auxerre, stage du 6 au 30/06.

Noémie DANO, Université Lyon 2, du 12 au 16/06.

Aurélien GERBE, École Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage de Lille, stage du 03/07 au 28/07.

Claire GUÉROULT, Collège La-Croix-de-l'Orme, Montholon, stage du 7 au 11/08.

Maëlle CHAPALAIN, École Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles, stage du 01 au 27/09.

Charles CAMU, LEGTA Olivier-de-Serres, Quétigny, stage du 23/10 au 02/11.

FINANCEMENT DU CAUE

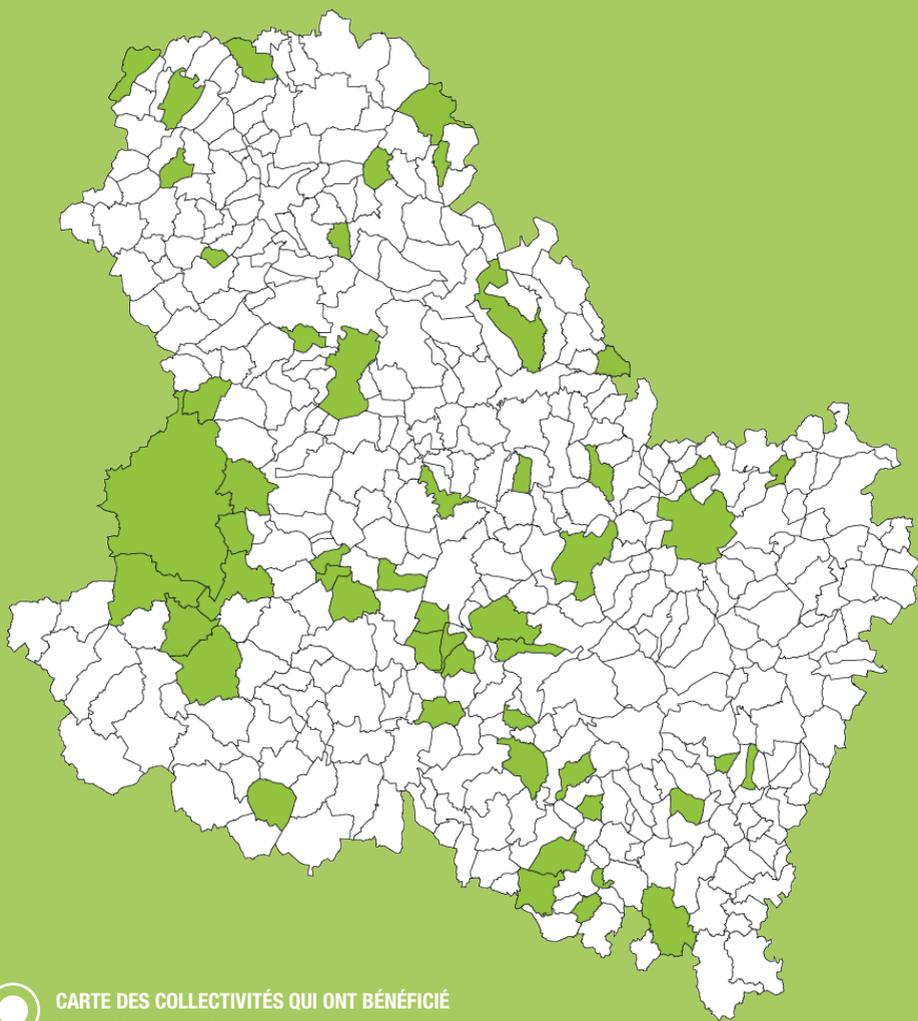
Le financement des CAUE est assuré en grande majorité par la part départementale de la taxe d'aménagement (TA), qui finance également la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS). La ressource issue de la fiscalité n'a pas le caractère d'une subvention, mais d'un produit fiscalisé.

Des subventions provenant de collectivités publiques, des cotisations des adhérents, des contributions liées à des conventions d'objectifs conclues avec les collectivités ou les partenaires publics ou privés peuvent également compléter les budgets des CAUE.

Comptes de résultats 2017 prévisionnels

Taxe Aménagement	270 725 €
Adhésions	18 414 €
Divers	3 465 €
Subvention	13 670 €
Total des produits d'exploitation	306 274 €

Charges courantes	16 096 €
Location immobilière	12 497 €
Assurances	1 622 €
Documentation	907 €
Formation, colloques, séminaires	670 €
Honoraires	5 317 €
Catalogues, impressions externes	3 181 €
Voyages, déplacements	6 016 €
Réception	2 346 €
Cotisations fédérales et URCAUE	5 511 €
salaires, taxes et cotisations	224 825 €
dotations amortissements et divers	7 443 €
Total des charges d'exploitation	286 432 €



CARTE DES COLLECTIVITÉS QUI ONT BÉNÉFICIÉ
D'UN CONSEIL DU CAUE EN 2017



Communes concernées

L'ACCOMPA- GNEMENT DES COLLECTIVITÉS

« Le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement peut déléguer ses missions aux services d'assistance architecturale fonctionnant exclusivement dans le cadre des parcs naturels régionaux. »

ARTICLE 7, loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

L'OFFRE DE SERVICES DU CAUE

UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS À L'ÉCOUTE DES ÉLUS DE L'YONNE

La mission de conseil aux collectivités du CAUE :

- couvre les champs de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage,
- concerne autant des projets de réalisations concrètes (équipements et espaces publics, opérations d'aménagement...) que la mise en place de documents de cadrage à des échelles intracommunales, communales ou intercommunales,
- s'exerce en partenariat avec les différents acteurs et financeurs (chambres consulaires, collectivités, État...),
- fait appel à toutes les compétences professionnelles de l'équipe du CAUE, ainsi qu'à son centre de ressources documentaires,
- reste dans le domaine du conseil, n'est ni assistance à maîtrise d'ouvrage, ni maîtrise d'œuvre.

Le CAUE peut intervenir pour :

- un conseil ponctuel,
- une aide méthodologique et technique,
- un diagnostic préalable,
- une étude de définition des enjeux et orientations d'aménagement,
- une aide à la pré-programmation architecturale et urbaine,
- une participation aux jurys de sélection de concours...

L'accompagnement du CAUE s'effectue en complémentarité de l'intervention de l'Agence technique départementale, ATD 89, qui prend très souvent le relais pour permettre à la collectivité de consulter les maîtres d'œuvre qui se chargeront de la réalisation.

VERS UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT PLUS GLOBALE

En 2017, le CAUE débute un cycle de sensibilisation/formation à destination des élus et techniciens. Ces ateliers, fondés sur des pratiques de terrain et des échanges d'expériences de communes, ont vocation à apporter des clés de compréhension de sujets et problématiques courantes, dialoguer avec des acteurs locaux et extra-locaux, et développer des pratiques vertueuses sur les territoires.

Le CAUE peut également accompagner la commune à faire émerger une participation du public et des usagers à des projets locaux, ou encore accompagner un collectif d'habitants à développer des initiatives sur l'espace public ou dans des bâtiments communaux.

Les chiffres clés de 2017

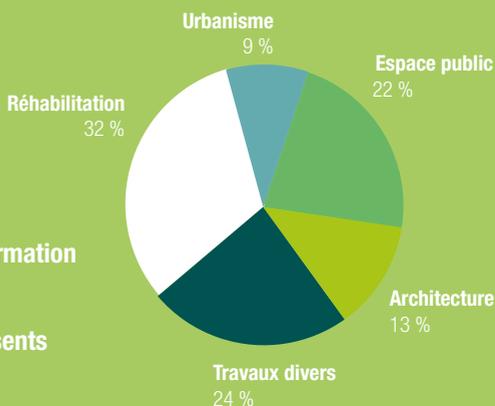
63 projets accompagnés

770 heures de conseil
soit 35 000 € de budget dédié

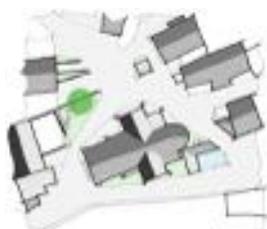
6 ateliers de formation et d'information

213 élus et techniciens présents

13 commissions départementales



État existant



CONSEIL **THAROISEAU**

Une place et un lieu de vie pour le village

La commune souhaite étudier la réhabilitation des abords de l'église en vue de proposer un véritable espace public, lieu de vie locale aujourd'hui inexistant.

De fortes contraintes du site (topographie, usages privatifs, circulation routière, etc.) sont autant de sujets à confronter aux attentes et premières pistes des élus pour imaginer un premier scénario d'évolution efficace. L'étape suivante serait de confier à un maître d'œuvre une étude de faisabilité afin de concrétiser cette première phase de réflexion pour ensuite aller vers un projet opérationnel.

LES APPORTS DU CAUE :

Analyse du site (histoire, paysage, architecture, usage, etc.)

Aide à la définition des problématiques et des besoins

Élaboration de pistes d'évolution et médiation avec les services de l'État



CONSEIL **VIREAUX ET LÉZINNES**

Quel avenir pour un ancien site industriel ?

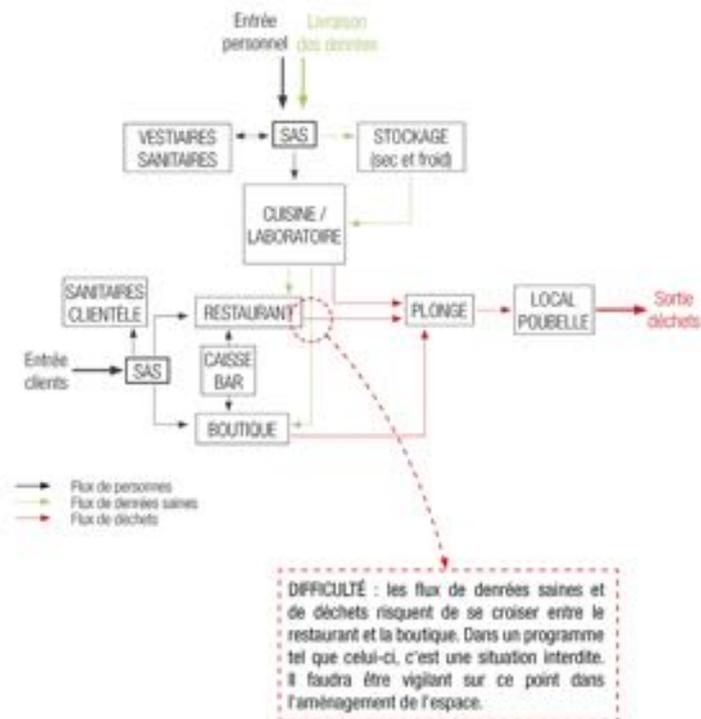
Sur la base de premières intentions des communes, le CAUE a été sollicité afin d'apporter un regard neutre sur le potentiel de reconversion d'un site industriel en cours de mutation. Après un état des lieux, il a nourri les ambitions initiales des élus par un repérage d'initiatives similaires en France et en Europe, mêlant développement économique, tourisme, loisirs, culture et plus-values environnementales. Aujourd'hui, avec l'aide du CAUE, une étude de programmation a été lancée par la Communauté de communes pour poser les bases d'un projet de revitalisation de ce patrimoine.

LES APPORTS DU CAUE :

Analyse du site (histoire, paysage, architecture, usage, etc.)

Revue de projets européens afin de comparer les problématiques et les modes opératoires

Aide à la mise en œuvre d'une étude de programmation



CONSEIL **VENIZY**

Développer un commerce en milieu rural

Une parcelle à fort potentiel en plein cœur du bourg a été acquise par la commune. Le CAUE a été sollicité à de multiples reprises afin de tester sur celle-ci des opportunités d'aménagement. La dernière consiste à développer un commerce mixte mêlant atelier de transformation, local de vente et restaurant.

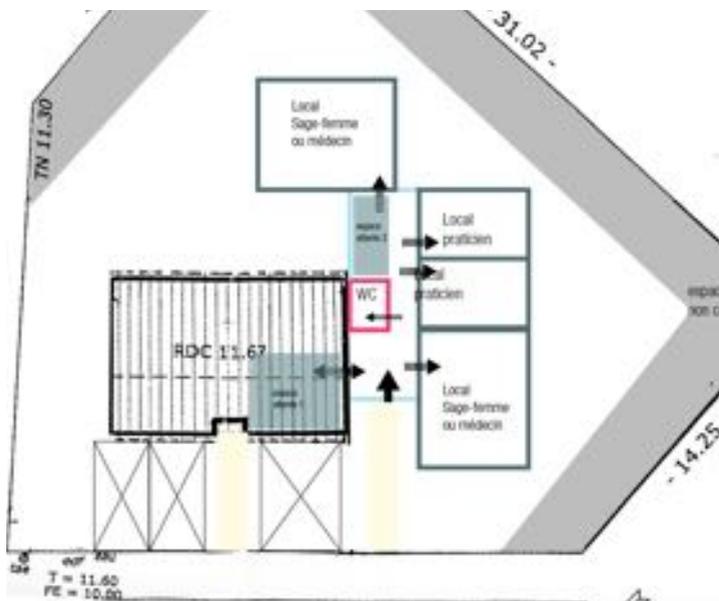
Les contraintes inhérentes à chaque activité sont importantes, nécessitant au préalable l'élaboration de schémas d'organisation des fonctions afin de vérifier leur capacité à être proposées sur place, avant qu'un architecte ne prenne le relais pour en étudier la faisabilité.

LES APPORTS DU CAUE :

Aide à la définition des besoins

Aide à la compréhension des contraintes d'usages

Dialogue avec les porteurs de projets



CONSEIL **POURRAIN**

Extension d'une maison médicale

La commune est propriétaire d'un cabinet médical et souhaite développer son offre de services médicaux et paramédicaux. En lien avec le contrat local de santé intercommunal, elle imagine étendre ce local sur une parcelle sans contraintes majeures hormis sa configuration.

La première intervention du CAUE a été d'identifier les besoins de la commune, pour ensuite les confronter par un schéma fonctionnel à la configuration de la parcelle, et permettre ensuite l'échange avec les praticiens et les partenaires concernés. Une étude de faisabilité portée par un maître d'œuvre devrait ensuite lancer la première phase opérationnelle.

LES APPORTS DU CAUE :

Analyse du contexte

Aide à la définition des besoins

Élaboration de schémas étudiant la capacité d'accueil de la parcelle



ATELIER PRATIQUE **MONÉTEAU**

Acoustique & architecture

La qualité sonore de l'espace est une composante aujourd'hui intégrée à l'architecture dès sa conception. Bâtiments publics, habitat collectif ou individuel, infrastructures ; l'enjeu n'est plus seulement de limiter les nuisances sonores, mais aussi de maîtriser l'acoustique des espaces et créer des atmosphères à écouter. Pour cet atelier pratique organisé dans le cadre de la Semaine du Son 2017, architectes et techniciens ont présenté un panorama des compétences et des techniques acoustiques à mettre en œuvre, en s'appuyant sur le Skenet'Eau, centre culturel de Monéteau, bâtiment récemment installé dans le paysage icaunais.

Format : conférence et visite de bâtiment / **Public** : 20 participants dont élus, techniciens, professionnels / **Intervenants - partenaires** : Jean-Paul Rayon - architecte, Jean-Pierre Pagie - régisseur du Skenet'Eau, Romain Viault - architecte ; dans le cadre de la Semaine du Son 2017



FORMATION TERRAIN **TURNY**

Je construis et rénove un bâtiment public

En 2016 sont entrés en vigueur de nouvelles règles concernant la passation des marchés publics. Afin de faire un état des lieux de la réforme de la commande publique, le CAUE de l'Yonne et la MIQCP (Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques) ont proposé une journée de formation le 9 mars 2017 à Turny pour les élus et les services du département. L'occasion d'aborder le rôle des élus, les procédures, les aides et méthodes ainsi que toute la chaîne d'acteurs-ressources dans l'Yonne pour mener à bien un projet de construction et/ou de réhabilitation d'un bâtiment public.

Format : 1 journée, formation et visite de chantier / **Public** : 60 participants dont élus, techniciens, professionnels / **Intervenants - partenaires** : MIQCP, Agence Technique Départementale, Architecte des Bâtiments de France, Ordre des architectes de Bourgogne, maire et adjoint de Turny, atelier Hoge Vincent-Rosi



ATELIER PRATIQUE **LA CELLE-SAINT-CYR** **GRON**

J'aménage mon cimetière à l'ère du zérophyto

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi Labbé interdit l'usage des produits phytosanitaires dans la gestion des espaces publics, dont les cimetières. Un changement de paradigme est nécessaire, et invite à repenser l'entretien, les usages et la conception de ces lieux de mémoire. L'atelier pratique a conjugué une visite du cimetière en transition de La Celle-Saint-Cyr (retour d'expériences de ses gestionnaires) avec un moment théorique sur la gestion et la conception alternative des cimetières. En lien avec un appel à projet régional, le CAUE de l'Yonne et la FREDON Bourgogne proposent un accompagnement des communes vers le zérophyto.

Format : 1/2 journée, visite de cimetière suivie d'un apport de connaissances en salle / **Public** : 60 participants sur les 2 dates dont élus, techniciens, professionnels / **Intervenants - partenaires** : FREDON Bourgogne, communes de La Celle-Saint-Cyr et de Gron

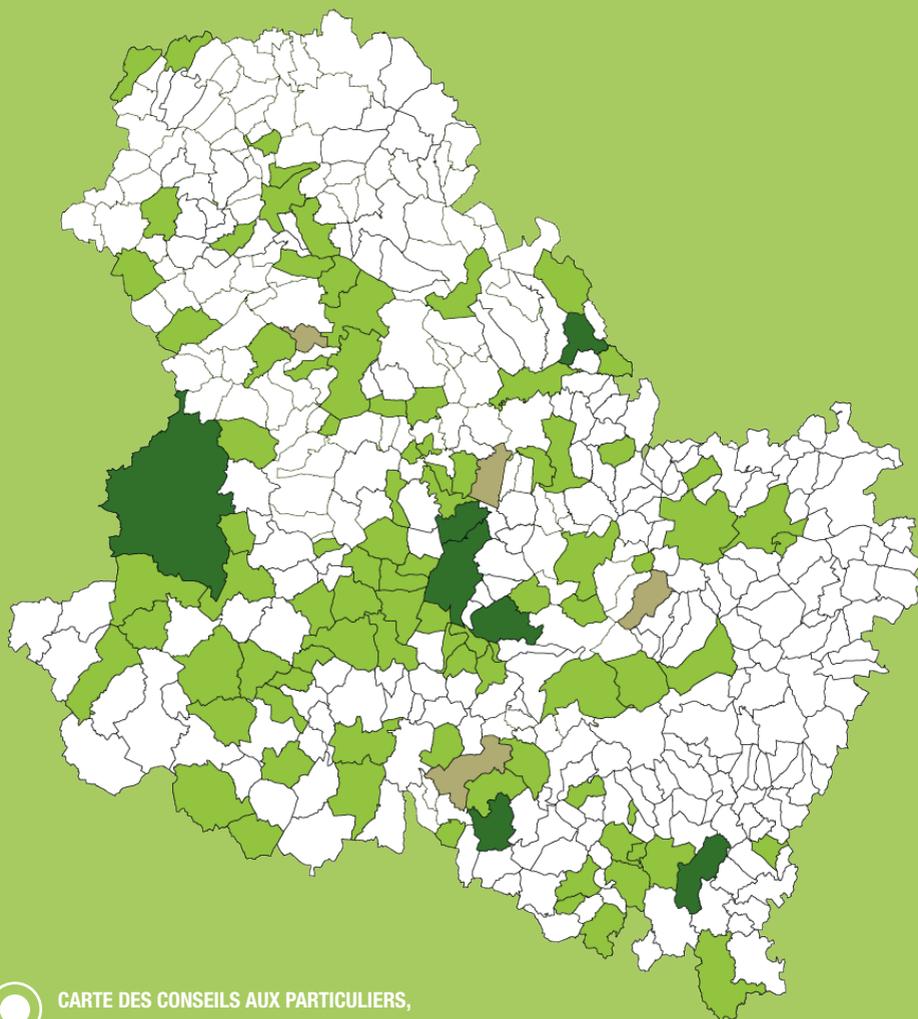


CONSEIL **YONNE**

Fleurissement et cadre de vie

Les labels « Villes et Villages Fleuris » et « Petites Cités de Caractère® » sont portés par Yonne Tourisme. Le CAUE participe au jury départemental du premier label, qui a lieu tous les ans en juillet, et est membre du comité d'homologation du second. Élaborer un projet de fleurissement et d'embellissement pour un village ou une ville, c'est d'abord révéler son identité et ses paysages. Pour éviter la standardisation des aménagements d'espaces publics, le CAUE accompagne les communes en leur montrant qu'elles ont tout intérêt à s'appuyer sur leur histoire et leurs savoir-faire pour développer des espaces publics, vecteurs d'attractivité de leur territoire.

Format : Tournée du jury sur une semaine et conseils ponctuels en commune
/ Public : 102 communes inscrites au concours et 15 conseils en commune
/ Intervenants - partenaires : Yonne Tourisme, Société d'horticulture de l'Yonne et Société Horticole de Sens



CARTE DES CONSEILS AUX PARTICULIERS,
PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS EN 2017



Particuliers



Professionnels, entreprises ou associations



Particuliers, professionnels, entreprises et associations

ACCOMPA- GNEMENT DES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

« Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire ou rénover un bâtiment ou aménager une parcelle, les informations les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.



Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

UN SERVICE DE CONSEIL ARCHITECTURAL

En créant les CAUE en 1977, le législateur a fait d'eux un service public financé alors par une taxe : la Taxe Départementale des CAUE. Cette taxe prélevée sur les permis de construire est la ressource principale des CAUE. Elle est maintenant calculée sur la part départementale de la Taxe d'Aménagement.

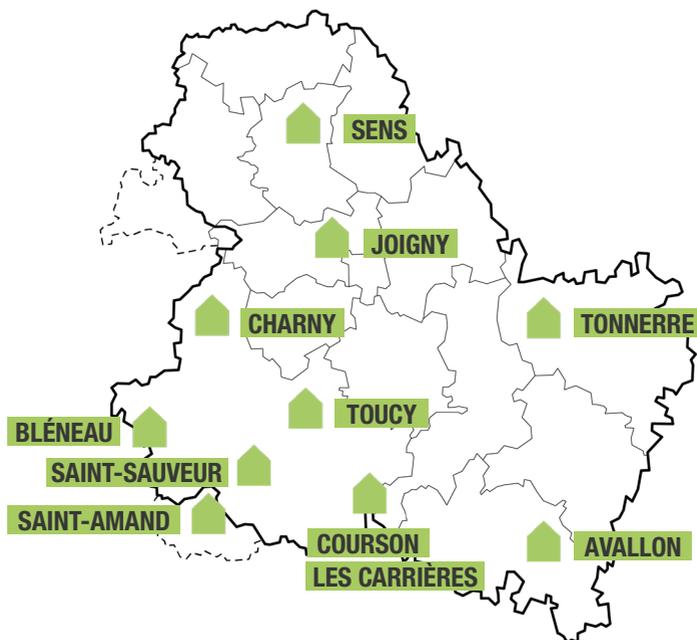
La gratuité des conseils donnés par les CAUE est la contrepartie de cette taxe.

Les architectes du CAUE ne font pas de maîtrise d'œuvre mais conseillent les particuliers, les professionnels, les commerçants... en amont sur le choix d'un terrain, sur tout projet dans l'intention de construire, de réhabiliter ou d'améliorer un bâtiment existant, afin de bien intégrer la construction dans l'environnement. **Tous les secteurs du cadre de vie peuvent être abordés : habitat, résidence secondaire, tourisme, commerce, agriculture, etc.**

Les conseils peuvent se classer en deux types de demandes :

- **les conseils consécutifs à des réserves**, voire refus de permis de construire pour des raisons de qualité architecturale ou d'intégration dans le paysage et l'environnement. Le CAUE oriente le pétitionnaire vers des solutions mieux adaptées au type de projet.
- **les demandes spontanées de conseil (majoritaires)**. Il s'agit d'aider les personnes à formuler le programme de leur projet, à en définir l'implantation, à orienter le choix des matériaux, des énergies, à informer des différentes démarches administratives ou réglementaires.

Les conseils sont donnés sur rendez-vous, très exceptionnellement sur site. Une fiche conseils est envoyée par la suite au porteur de projet. Elle détaille tous les points abordés lors de l'entretien et répond aux questions en suspend.



10 PERMANENCES DÉLOCALISÉES SUR LES TERRITOIRES

L'Yonne est aujourd'hui dotée, par le biais du CAUE, de l'ADIL et de l'Espace Info Énergie, d'une offre globale et complémentaire de conseils. Nous œuvrons tous dans le cadre de missions d'intérêt public, en toute neutralité, de manière gratuite, et dans un souci de qualité de l'habitat et de l'architecture, mais aussi de prise en compte du développement durable.

Afin de proposer un accompagnement encore plus adapté aux attentes et aux contraintes des Icaunais, nous associons nos structures pour les faire bénéficier d'une expertise complète dans un lieu partagé plus proche d'eux. Ce rapprochement est l'opportunité de proposer sur divers territoires des permanences conjointes, dans un lieu public identifié, et de développer le concept de « Maison de l'Habitat » itinérante, véritable lieu de rencontre, d'information, de discussion et de conseils gratuits pour tous.

CONSEIL AUXERROIS

L'accompagnement des copropriétés

Dans le cadre de son Plan Local de l'Habitat et de son plan climat air énergie, la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois a sollicité le concours de l'ARCI (Association des responsables de copropriétés icaunaises, association indépendante), l'ADIL-EIE via une plate-forme de rénovation énergétique, et le CAUE via un conventionnement direct. Le but est d'apporter un conseil mutualisé afin de faire progresser ce public spécifique vers la voie de la rénovation énergétique.

L'accompagnement mis en place est un appui technique aux conseils syndicaux volontaires pour initier un audit global et partagé, en partant du constat que les audits énergétiques obligatoires ne sont pas assez élaborés pour déboucher sur un passage à l'acte de travaux.

Tout d'abord, chaque acteur apporte ses compétences pour aider la copropriété à comprendre ses besoins : analyse des charges par l'ARCI, problématiques de dégradation du bâti et de confort par le CAUE, et analyse d'un potentiel de rénovation thermique par l'EIE.

Après cet état des lieux, un cahier des charges adapté est proposé à chaque copropriété pour recruter une équipe de maîtrise d'œuvre. Ces études préalables visent à réaliser un audit thermique et architectural sur mesure, dont la finalité est de construire des scénarii de travaux en lien étroit avec les membres de la copropriété. Une fois l'audit réalisé, les accompagnateurs restent un organe de confiance pour aider les copropriétés à envisager des travaux.

Aujourd'hui 8 copropriétés sont accompagnées selon ce dispositif expérimental, représentant plus de 650 logements.

LES APPORTS DU CAUE :**Aide à l'identification des besoins****Valorisation du recours à la maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire****Accompagnement à la co-construction de scénarii de travaux adaptés**



référence : co-working à Madrid



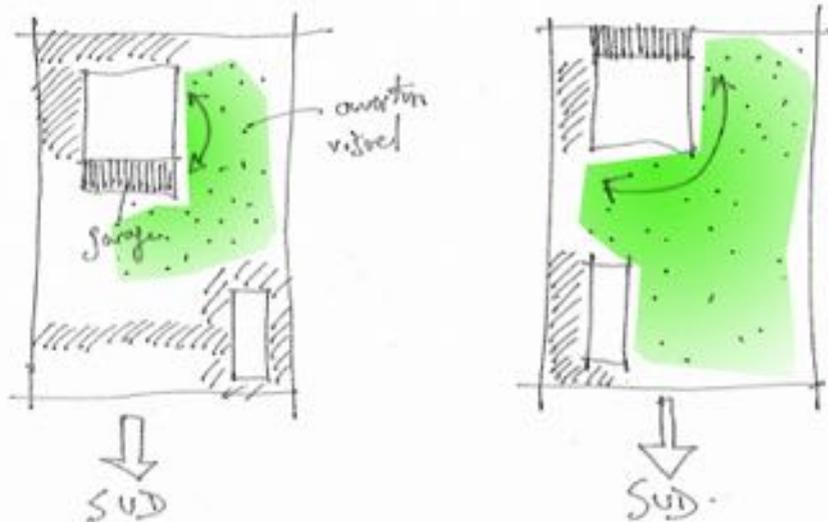
CONSEIL **AUXERRE**

Aménagement temporaire d'un Tiers-lieu

Le CAUE a été sollicité par les porteurs du projet du Tiers-lieu « Les Riverains », en préfiguration dans l'Yonne. Dans l'attente de l'acquisition par la collectivité de bâtiments dans le quartier de la gare, le Tiers-lieu éphémère prend place dans des locaux voisins, posant des problématiques d'acoustique, de réglementations, de ventilation et de modularité. Le CAUE a proposé des pistes d'aménagement à même de répondre à la multi-activités du lieu, les usages évoluant entre activités professionnelles en journée et activités associatives le soir. La réflexion a permis d'accompagner les acteurs dans leur volonté d'autoconstruire une partie des bureaux avec des matériaux remployés, le lieu se voulant démonstrateur.

LES APPORTS DU CAUE :

Recherche de références et identification des ressources locales
Aide à la définition de scénarii d'aménagement



CONSEIL **CHAMPIGNELLES**

Construction d'une maison

Un couple souhaitait construire une maison individuelle sur la dernière parcelle libre d'un lotissement. L'emplacement présentait une vue dégagée à l'arrière, ainsi qu'un ensoleillement possible vers le sud.

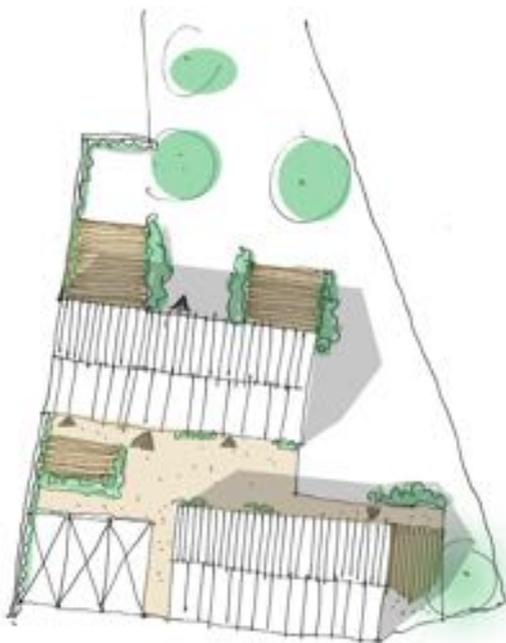
Le parti d'implantation de la maison imaginé par les particuliers réduisait fortement le potentiel d'usage du terrain, par une localisation inappropriée de deux garages, limitant fortement l'ensoleillement du logement.

Le conseil visait essentiellement à proposer d'autres possibilités d'installation leur permettant un usage maximum de leur lot et un ensoleillement optimum.

LES APPORTS DU CAUE :

Aide à la compréhension de l'impact du projet

Aide au développement de principes d'aménagement optimisés



CONSEIL **ANDRYES**

Créer deux gîtes dans une maison vacante

Suite à un héritage, une propriété, composée d'un habitat modeste représentatif du patrimoine local, était laissée vacante. Un gîte avait déjà été aménagé dans une petite partie. Le projet vise à le compléter de deux nouvelles installations.

Les questions de cohabitation de trois équipements différents étaient au cœur de la discussion entre le demandeur et le conseiller, avec leurs contraintes d'usage et d'intimité, ainsi que celles liées à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Un bon aménagement de ce site doit à la fois valoriser le patrimoine, et proposer un produit de qualité à divers clients.

LES APPORTS DU CAUE :

Aide à la compréhension de la réglementation liée à l'accessibilité
Aide à l'élaboration de principes d'aménagement de la parcelle



CONFÉRENCE **AVALLON**

La revitalisation des centre bourgs

A l'invitation du Cercle Condorcet d'Avallon, le CAUE est intervenu lors d'une conférence consacrée à ce sujet particulièrement prégnant dans l'Yonne, qui touche toutes les villes moyennes. Face à des difficultés importantes concernant le logement, le commerce, l'emploi, l'environnement, une agriculture en mutation..., les politiques efficaces mêlent des approches transversales fondées sur la ré-implication des usagers, des citoyens, des porteurs de projets, aux côtés des collectivités.

Format : Conférence et projection d'un film documentaire **Public :** 70 participants, tout public / **Intervenants - partenaires :** Cercle Condorcet d'Avallon, Direction de la Culture de la Ville d'Avallon.



RENCONTRE ARTS & AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES **AUXERRE**

Les systèmes [D] pour fabriquer la ville

Au Silex (Salle des musiques actuelles d'Auxerre), le CAUE de l'Yonne et son invité le POLAU-pôle arts.urbanisme ont co-organisé des rencontres qui explorent les liens entre arts, aménagement et développement durable, dans le cadre des Rencontres Auxerroises du Développement Durable 2017 sur le thème « L'art investit la ville au service de la planète ». À partir de la présentation du Plan-Guide « Arts et Aménagement » (étude nationale, 2015) puis d'expériences locales et nationales, les conférences mettent en dialogue architectes, artistes et porteurs de projets locaux.

Format : rencontres-débat dans le cadre de la journée nationale des « Rencontres Arts & Aménagement des territoires » / **Public :** 30 participants, tout public / **Intervenants - partenaires :** DRAC Bourgogne-Franche-Comté, RADD, MAB, SILEX, Apolline Fluck - POLAU pôle arts.urbanisme, Clément Willemin - projet COAL, Thierry Boutonnier - artiste, Hélène Bucher - permanente architecturale et membre du collectif ICI, Simon Laurent -porteur de projet du Tiers-lieu d'Auxerre.



EXPOSITION ET TEMPS FORT **VILLEVALLIER**

Carnets de jardins

Au cours du mois de juin 2017, alors que le Festival des jardins prend place pour une seconde édition dans le Jovinien, le CAUE de l'Yonne présente « Carnets de jardins » à la Maison Familiale Rurale de Villevallier. Une exposition comme un voyage, en immersion dans des jardins à travers le regard de paysagistes, graphistes, jardiniers, éditeur, architecte, enseignants, etc. Commissaire de l'exposition, le CAUE de l'Yonne s'est appuyé sur des travaux originaux, récoltés au fil d'un appel à participation national, pour dévoiler aux Icaunais un large imaginaire autour des jardins. La contribution de cette expérience est double : celle d'abord de proposer une approche inédite des jardins, lieux d'interaction entre la nature et l'homme, puis de mettre au jour des thèmes traversant le monde jardinier contemporain.

Format : 1 appel à participation national, 1 chantier de co-construction de la scénographie avec les jeunes de la MFR, 15 jours d'exposition, 1 pecha kucha / **Public** : 400 visiteurs, tout public / **Intervenants - partenaires** : Office de Tourisme de Joigny et du Jovinien, Maison Familiale Rurale de Villevallier, 20 carnettistes



EXPOSITION, ARCHI DATING, ARCHI VISITE, CINÉ-DÉBAT **AUXERRE** **TOUCY** **AVALLON**

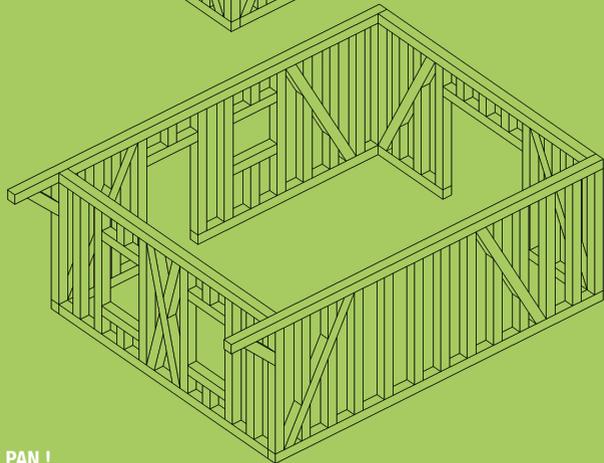
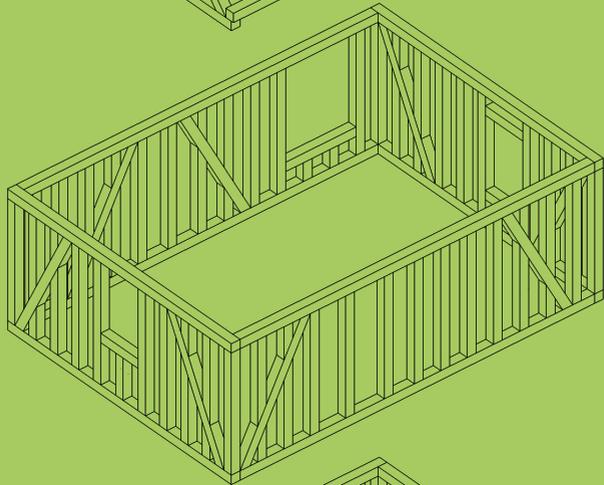
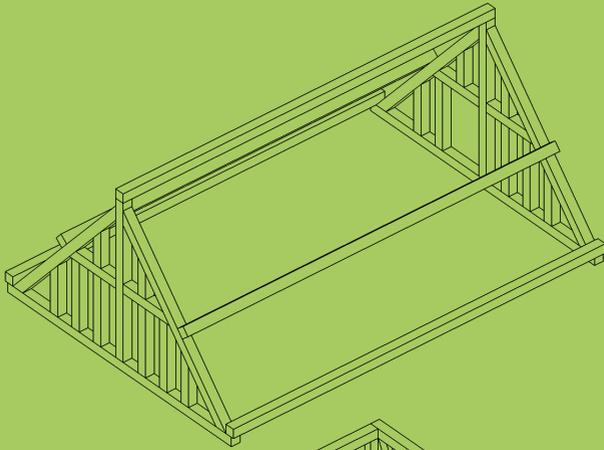
Architecture & patrimoine

En partie issue du palmarès du prix René-Fontaine, concours national de Maisons Paysannes de France, l'exposition itinérante « Architecture & patrimoine », a voyagé dans l'Yonne pendant 3 semaines dans 3 lieux : Auxerre, Toucy et Avallon. Elle a pour vocation d'aiguiser le regard des Icaunais sur le bâti ancien, urbain ou rural, mais aussi sur son devenir au travers de près de 40 réalisations exemplaires de maisons paysannes, rénovées dans l'art de bien faire et des savoir-faire traditionnels.

Le Mois de l'Architecture Contemporaine en Bourgogne a été l'occasion de donner à voir et à visiter -lors des archi visites- d'autres réhabilitations locales de maisons individuelles avec des interventions architecturales contemporaines, de (re)découvrir des métiers en lien étroit avec l'architecture (archéologue, propriétaire de maison d'hôtes, illustrateur jeunesse) lors d'archi dating, et de parler, en point d'orgue, de l'avenir de nos centres-bourgs lors d'un ciné-débat animé par des architectes.



Format : programmation multi-formats / **Public** : 352 participants, tout public / **Intervenants - partenaires** : Maison de l'Architecture de Bourgogne, Maisons Paysannes de France et de l'Yonne, Centre d'Études Médiévales, Romain Viault - architecte, la Galerie 14 à Toucy, la Borde maison d'hôtes à Leugny, Yonne Tourisme, M. Humbert, Mme Bizon et Mme Guette, propriétaires de maisons visitées, la Ville d'Avallon, la Bibliothèque Gaston-Chaissac à Avallon, la librairie l'Autre Monde à Avallon, Isabelle Humbert de l'UDAP 89, Mathieu Debray - architecte, Didier Cornille - designer et illustrateur jeunesse, la maison d'édition Hélicum, le cinéma Le Vauban à Avallon, le CAUE de l'Aude, l'ADIL de l'Yonne



ÉCLATÉ DE PAN !
UNE MAISON XXL À PAN DE CARTON

INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

« Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. »

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977



VISITE **AUXERRE**

Balade-découverte d'Auxerre

Le Lycée Joseph-Fourier forme de futurs assistants collaborateurs d'architecte, par le biais d'un bac professionnel. Intervenant régulièrement dans le cadre de cette formation sous différentes formes, le CAUE a proposé aux lycéens une visite sur le terrain pour comprendre les formes de la ville d'Auxerre, depuis la fin du 19^e siècle et le dépassement de ses limites historiques, les remparts, jusqu'aux dernières phases de renouvellement urbain du quartier des Brichères. L'objectif était de comprendre les différentes phases de développement urbain, leur contexte politique, social, historique et environnemental notamment, mais aussi la création de logements au cours du 20^e siècle.

Format : 1/2 journée, balade urbaine / **Public** : scolaires, classe de lycéens /
Intervenants - partenaires : Lycée Joseph-Fourier



VISITE ET ATELIER **VILLEVALLIER**

Dessin de plantes au jardin

Dans le cadre de l'exposition « Carnets de jardins », le CAUE est intervenu à l'école de Villevallier avec les enfants de CM1 et CM2, sur la thématique des jardins.

Après une découverte des œuvres exposées, présentant une grande diversité de modes de représentations, de techniques (dessin, aquarelle, collage...), de sujets (jardin vivrier, jardin de collection, jardin urbains et partagés...) et invitant au débat sur la notion de jardin, le CAUE a invité les enfants à une séance de reconnaissance végétale puis de représentation selon la technique de leur choix. Une manière d'aiguiser le regard sur le monde végétal par une pratique sur le vif et sur le motif.

Format : visite de l'exposition « Carnets de jardins », séance de dessin et de reconnaissance de plantes / **Public :** 30 scolaires, classes de primaire / **Intervenants - partenaires :** Mme Tunier, propriétaire du jardin, et M. Lagrange, maître d'école



ATELIERS **SAINT-JULIEN-DU-SAULT**

PAN ! une maison à construire ensemble

Dans le cadre d'un projet « Art et Patrimoine », trois classes de primaire ont travaillé en ateliers thématiques autour de la légende de Saint Julien de Brioude. Le CAUE de l'Yonne a été sollicité pour mettre en place et animer un atelier sur la thématique de l'architecture, afin d'initier les élèves à l'approche constructive d'une maison à pans de bois, et aux relations entre la structure et les matériaux. L'expérimentation vise à produire sur l'ensemble du cycle une œuvre collective en carton remployé, inspiré du plasticien Olivier Grossetête qui réalise des œuvres architecturées éphémères participatives. Les 30 élèves ont pu bâtir ensemble une maison de 3 étages à une échelle réduite dans la cour de leur école.

Format : 6 séances d'1/2 journées / **Public** : scolaires, classes élémentaires / **Intervenants - partenaires** : École de Saint-Julien-du-Sault, Bernard Toullier - compagnon charpentier.



3 URBANISME

4 PAYSAGE

11 Culture

14. Règlementation

14 Techniques

12 Pratiques



31 Histoire & Patrimoine



32 Theorie de l'Urbanisme



33 Planificatif

34 Operations d'aménagement



35 Foncier

36 Fiscalité



37 Droit & Legislation

38 Corporation



12 Pratiques



37 Droit & Legislation

38 Corporation



37 Droit & Legislation

38 Corporation



37 Droit & Legislation

38 Corporation

44 Techniques de l'Aménagement

RESSOURCES ET INFORMATION

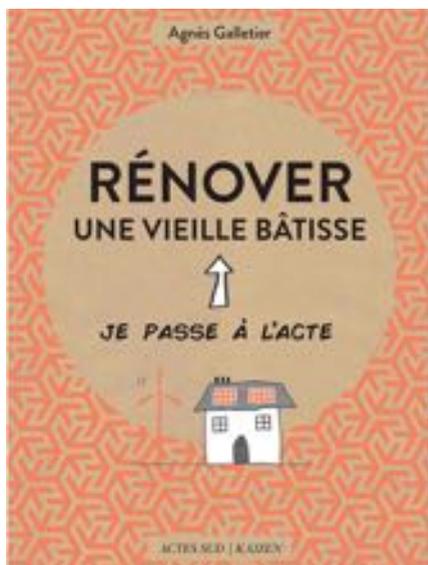
« Le CAUE contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. »

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

UN CENTRE DE RESSOURCES

Le centre de documentation du CAUE met gratuitement à la disposition de tous un fonds documentaire en constante progression pour permettre de s'informer dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement, du paysage, de l'histoire de l'architecture, de l'histoire régionale et locale... Mis en place dès 2012 grâce à l'acquisition de plus de 1 600 ouvrages, le centre de documentation continue d'enrichir son fonds. Les ouvrages sont consultables sur place et sur rendez-vous, des recherches peuvent être effectuées. Se renseigner auprès de la documentaliste. Sont également disponibles près d'une dizaine de titres de périodiques : AMC, Séquences Bois, la Maison écologique, Architecture à Vivre, EK...

Les nouveautés de notre centre de ressources



L'OBSERVATOIRE DES CAUE

L'Observatoire CAUE de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage c'est :

- une base de données régulièrement actualisée pour faire connaître la production architecturale, urbaine et paysagère, à l'échelle départementale et nationale, et mettre en valeur les réalisations des acteurs du projet.
- une sélection d'opérations choisies par l'équipe du CAUE pour la qualité de leurs conceptions, leurs caractères innovant, leurs valeurs d'usage.

En un clic, vous avez accès à des réalisations d'architecture publique, d'habitat collectif ou individuel, d'aménagement urbain, d'espaces publics et de jardins de votre département, mais aussi de France ; autant de sources d'inspirations pour vos projets.

Rendez-vous sur : www.caue-observatoire.fr/

Maison de Santé, Vézelay, Communauté de communes Avallon Vézelay Morvan
Architecte Bernard Quirot et associés (crédits photo : BQ+A et Boegly)



DE NOUVEAUX OUTILS DE COMMUNICATION

En 2017, le CAUE entame une mue et se dote de nouveaux outils pour communiquer plus largement et plus précisément auprès de tous les publics :

- **une nouvelle identité visuelle** a permis le renouvellement du logo, de la charte graphique et des couleurs qui lui sont associé (vert tendre)
- **une lettre d'information** est publiée chaque trimestre pour informer tous les publics de l'Yonne des dernières actions du CAUE, des prochains rendez-vous, des événements et manifestations de ses partenaires en lien avec l'aménagement du territoire et le cadre de vie
- **un site internet** est en cours de construction et de rédaction. Une page temporaire est d'ores et déjà en ligne sur le site web www.caue89.fr
- **la présence sur les réseaux sociaux** : retrouvez et suivez les actualités du CAUE sur twitter, instagram et facebook

Le CAUE sur sa nouvelle page internet



REVUE DE PRESSE

Le CAUE est régulièrement sollicité pour intervenir sur différents médias, comme la radio ou la presse régionale et locale. Nos actions sont relayées sur ces mêmes supports. Ainsi, en 2017, ce sont notamment 14 articles publiés dans l'Yonne Républicaine qui relaient nos actions de sensibilisation ou de conseil auprès des collectivités.

Extraits de la revue de presse 2017

ENVIRONNEMENT ■ La commune de La Celle-Saint-Cyr fait figure d'ambassadrice de l'opération zérophyto

Cimetière verdoyant, acte militant

Engagée dans l'opération zérophyto depuis 2013, la Celle-Saint-Cyr a étendu le démarrage à son cimetière, lieu public où les communes ont encore du mal à sauter le pas.

De Raphaël
rde@yonne.com.fr

Dans les villages, le terrain est principalement rural. Difficile, pour certains habitants, de concevoir un cimetière où l'herbe et les plantes peuvent librement pousser. « La question de l'entretien cristallise les tensions », constate Myrielle Tagliabue, paysagiste du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'habitat de l'Yonne (CAUE).

Ce sujet délicat, les élus de La Celle-Saint-Cyr « consistent engagé dans l'opération zérophyto depuis 2013 - l'ont tourné dans tous les sens avant de trouver ce qu'ils estimaient être la bonne solution pour se passer de produits phytosanitaires, sans laisser la végétation pousser sauvagement sans contrôle.

De la binette à l'hydromanching

Le processus a été long. « D'abord, nous avons organisé des journées citoyennes, où les habitants volontaires venaient nettoyer à la binette. Mais ça prenait beaucoup de temps et ce n'était pas très efficace », dit-elle. L'adoption au maire, Marie-Hélène Goussard. Puis, la commune s'est engagée au débiter un thermique, « un



©RDE. La semaine dernière, à La Celle-Saint-Cyr, le CAUE et la Fédération régionale de lutte et de défense contre les engrais herbicides organisaient un atelier de sensibilisation à destination des élus locaux.

outil peu pratique pour les employés », qui ont été par ailleurs équipés avec leurs propres outils, avec les moyens du bord. Encore une fois, le méthode s'est avérée innovatrice.

Alors c'est finalement pour l'établissement total « du cimetière que les élus ont agité, via le procédé complexe de l'hydromanching. Vendu par la société Natura Lis, le système consiste à une alternative limitant durablement l'entretien du

site », explique son représentant, Philippe Desplaces. Il consiste en l'épandage d'un mélange d'eau, de graisses, de cellulose et de fibre de bois qui permet à la végétation de se mettre en place librement sur des surfaces difficilement accessibles comme le cimetière de La Celle-Saint-Cyr. Bili sur un terrain en pente. Difficile à y a quelques jours dans les allées par l'entreprise locale Cotevix paysage, cette solution naturelle

comme aujourd'hui une fine couche beige d'été devient verte, d'ici peu, un gazon vibrant et adoucissant un autre espace.

« Gérer son cimetière en zérophyto, c'est bien d'être facile, explique Marie-Hélène Goussard. Il y a beaucoup de contraintes, notamment à cause des fortes hautes à l'été, qui sont de vrais nids de propagation des herbes indésirables. D'où la mise en place, en marge de cette gestion écologique,

d'un programme de reprise des constructions sur trois ans. Sans parler de toute « la pédagogie » pour convaincre les quelques 800 habitants que ce choix pour le milieu agricole est le bon choix. Pour dire que l'engagement financier, avalé par Marie-Hélène Goussard, aura fait mouche : « Cette option nous coûte moins de 10.000 € alors qu'on aurait payé 80.000 € pour des bandes de traitement en béton. »

Une démarche « exemplaire » pour le CAUE

Pour toutes ces raisons, le village fait aujourd'hui figure d'ambassadeur auprès du CAUE qui l'accompagne dans sa démarche. Une démarche d'autant plus « exemplaire » quand on sait que les cimetières et les terrains de foot sont les deux endroits où sont encore utilisés les produits phytosanitaires. Dans ce petit cimetière, avec une petite équipe d'employés, « la commune a expérimenté d'abord, avant de mettre en place une gestion globale », explique Myrielle Tagliabue.

Un travail que le CAUE encourage fortement dans les autres communes de l'Yonne. « On a déjà souvent que l'apparition des produits phytosanitaires dans les cimetières est très récente. Elle date des années soixante. Si on remonte 100 ans en arrière, il y avait de l'herbe dans les cimetières. » ■

ADHÉSION 2018

Nom Prénom :

Représentant (le cas échéant) :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

souhaite adhérer au CAUE de l'Yonne et acquitte une cotisation de :

Date et signature :

€

- souhaite adhérer pour le compte de ses communes membres
- souhaite recevoir un reçu
- souhaite recevoir les actualités et prochains rendez-vous du CAUE de l'Yonne

Calcul de la cotisation

20 €	Particuliers, professionnels
30 €	Associations et établissements scolaires
100 €	Organismes professionnels et chambres consulaires
0,15 € / hab.	Communes ou groupement de communes <small>avec un minimum de 20 € et un plafond de 4 500 €</small>



Le règlement

Par chèque à l'ordre de :
CAUE de l'Yonne
16-18 boulevard de la Marne
89000 AUXERRE
SIRET 524 967 817 00023
APE 9499Z

Par virement bancaire / RIB
Titulaire du compte : CAUE 89
Domiciliation : Caisse d'Épargne de
Bourgogne-Franche-Comté
IBAN : FR76 1213 5003 0008 0004 6663 695
BIC : CEPFRPP213





Conception graphique : CAUE de l'Yonne

Dessin de couverture : Ninon Bozom, extrait de l'exposition « Carnets de jardins », en juin 2017

Crédits photographiques : CAUE de l'Yonne, sauf mention contraire

Impression : imprimerie PEAU, sur papier Chromomat



CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'YONNE

8, avenue du 4^e R.I
89000 AUXERRE
Tél. : 03 58 43 80 33
E-mail : accueil@caue89.fr

www.caue89.fr |  |  | 